



Mairie de DUN

CONSEIL MUNICIPAL
N° 107 09 60 IV 2014
Le vendredi 25 avril 2014
19 h 30
Salle du Conseil
Convocation du Conseil Municipal en date du 21/04/2014

Ordre du jour

- ◆ Vote du Compte Administratif 2013 Logements Sociaux
- ◆ Affectation du résultat 2013 Logements Sociaux
- ◆ Vote du compte Administratif 2013 Commune
- ◆ Affectation du résultat 2013 Commune
- ◆ Vote des taxes 2014
- ◆ Vote du budget Logements sociaux 2014
- ◆ Vote du budget Commune 2014
- ◆ Délégation de fonctions au Maire

Présents : Alain PALMADE, Sonia PERSCHKE, Alexis VARUTTI, Jean- Claude DURAND, Jean- Luc SANCHEZ, Hélène PRZYBYL, Sabine CUZIOL, Roger ASTRE, Daniel NADAL, Catherine MICHEL, Sébastien HARAUT, Fanny MORENO, Guy ALLIEY, Laurent CAUQUIL

Absents ayant donné pouvoir : Alix POMPILIUS

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire(s) de la séance: Jean- Luc SANCHEZ

Délibérations du conseil:

Compte Administratif logements sociaux 2013

60_04_2014_1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PALMADE Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 866.08	17 331.25		17 331.25	2 866.08
Opérations de l'exercice	2 668.25	23 504.84	13 913.27	17 331.25	16 581.52	40 836.09
TOTAUX	2 668.25	26 370.92	31 244.52	17 331.25	33 912.77	43 702.17
Résultat de clôture		23 702.67	13 913.27			9 789.40
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		9 789.40
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		21 189.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci- dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

13 913.27	au compte 1068 (recette d'investissement)
9 789.40	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote pour : 10

Abstention : 3

Affectation du résultat de fonctionnement logements sociaux

60_04_2014_II

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit / excédent de 23 702.67 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 866.08
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	21 189.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	20 836.59
Résultat cumulé au 31/12/2013	23 702.67
AEXCEDENT AU 31/12/2013	23 702.67
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	13 913.27
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	9 789.40
B. DEFICIT AU 31/12/2013	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote à l'unanimité des présents

Vote du compte administratif COMMUNE 2013

60_04_2014_III

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PALMADE Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			105 485.69		105 485.69	
Opérations de l'exercice	339 314.12	426 659.66	125 590.96	92 965.86	464 905.08	519 625.52
TOTAUX	339 314.12	426 659.66	231 076.65	92 965.86	570 390.77	519 625.52
Résultat de clôture		87 345.54	138 110.79		50 765.25	
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total	50 765.25	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		51 638.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Vote pour : 10
Abstention : 3

87 345.54	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Affectation du résultat de fonctionnement commune

60 04 2014 IV

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit / excédent de 87 345.54 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	51 638.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	87 345.54
Résultat cumulé au 31/12/2013	87 345.54
A.EXCEDENT AU 31/12/2013	87 345.54
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	87 345.54
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B. DEFICIT AU 31/12/2013	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote à l'unanimité des présents

Vote des taxes

60 04 2014 V

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité de ses membres présents :

- De ne pas augmenter les taxes
- Les taux applicables en 2014 seront donc :

Taxe d'Habitation :	14.10 %
Taxe Foncière (bâti) :	20.25 %
Taxe Foncière (non bâti) :	89.14 %

Vote à l'unanimité des présents

Vote budget logements sociaux

60 04 2014 VI

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
v	CREDITS DE FONCTIONNEMENT		
o	VOTES AU TITRE DU PRESENT	30 720	20 931
te	BUDGET		
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE	0.00	0.00
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
P			

O R T S	002 RÉSULTAT DE	(si déficit)	(Si excédent)
	FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0.00	9789

Total de la section De fonctionnement **30 720** **30 720**
Vote pour : 15

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS DE D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	123 165	137 079
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00	0.00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	(si déficit) style="text-align: right;"> 13 914	(Si excédent) style="text-align: right;"> 0.00

Total de la section d'investissement **137 079** **137 079**
Vote 12 pour
3 contre

Le vote contre de la section d'investissement est motivé par l'absence de concertation avec les 3 élus.
réponse du Maire, ce sont des dépenses votées en 2013.

Vote budget commune 2014

60_04_2014 VII

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
vote	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	426 966.00	426 966.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00	0.00
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) style="text-align: right;"> 0.00	(Si excédent) style="text-align: right;"> 0.00

Total de la section De fonctionnement **426 966.00** **426 966.00**

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS DE D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	114 100.00	252 211.00
+		+	+
R E P O S T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00	0.00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	(si déficit) 138 111.00	(Si excédent) 0.00

Total de la section d'investissement

252 211.00

252 211.00

Vote à l'unanimité des présents

Délégation au Maire en vertu de l'art L2122-22 du CGCT

60_04_2014_VIII

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé pour tout ou en partie, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions du ressort du conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer un fonctionnement rapide de l'administration sous le contrôle du conseil municipal dans certaines matières qui peuvent être déléguées ;

Rapport :

L'administration des affaires communales impose de procéder à la mise en œuvre d'un certain nombre d'actes de gestion permettant de faciliter l'activité des services municipaux et le fonctionnement de la collectivité.

Le Code général des collectivités territoriales permet, par délégation du conseil municipal, d'accorder à l'exécutif un certain nombre de compétences sous réserve que ce dernier rende compte des décisions prises à ce titre, lors de chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat, au maire et selon les dispositions définies ci-après, les compétences pour :

1. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
2. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
3. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
4. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

Vote à l'unanimité des présents

Questions diverses

→ **Laurent CAUQUIL**

- conteste la sortie de l'Ecoquartier
- demande la sécurisation de la traversée des hameaux
- conteste l'absence de travaux sur le chemin du Faurou
- demande si une contre partie financière sera reversée à la commune dans le cas d'une exploitation commerciale du futur terrain de tennis, **réponse** : oui.

→ **Fanny MORENO** demande pourquoi les travaux de l'Écoquartier sont arrêtés

→ **M. le Maire** répond que c'est un problème provisoire dont il n'est pas habilité à parler, les questions sont à poser au Préfet, mais les travaux vont reprendre.

→ **Fanny MORENO** demande si aucun travaux ne sont prévus sur la commune à cause de l'endettement de la commune

→ **M. le Maire** : la voirie de Lassalle va être faite et les finances de la commune se portent bien, pour preuve les félicitations de M. le Préfet, il précise que des bâtiments communaux seront prochainement vendus.

→ **Laurent CAUQUIL** demande à avoir un état réel de la dette et soutien qu'elle est trop importante pour que la commune puisse investir, il pense que la taxe d'habitation est trop élevée puisqu'elle est au niveau de Mirepoix